

Accompagnateur de Tourisme Équestre- ATE

NIVEAU 4

CODE RNCP 36133- CODE DIPLÔME 46X33506

Lien site FFE <https://metiers.ffe.com/accompagnateur-de-tourisme-equestre-ate/>

OBJECTIFS

- ✓ Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre.
- ✓ Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect de la déontologie et du bien-être animal.
- ✓ Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être.
- ✓ Obtenir le Titre à Finalité Professionnelle Accompagnateur de Tourisme Équestre.

PRÉ-REQUIS

- ✓ Être âgé de 18 ans minimum,
- ✓ Être titulaire de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité,
- ✓ Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur,
- ✓ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation,
- ✓ Être titulaire au minimum du Galop 6 de pleine nature ou du Galop 6 de cavalier ou du Degré 2 délivré par la FFE,
- ✓ Totaliser 7 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent.
- ✓ **Être admis aux épreuves du test d'entrée en formation** (test à cheval et test d'orientation pédestre).



ENTREPRISES D'ACCUEIL

Tout établissement équestre titulaire d'un label
« Centre de Tourisme Equestre »

RYTHME D'ALTERNANCE

Variable selon le lieu de formation et la saison (2 jours de formation/3jours en entreprise ou semaine complète).
Le calendrier sera transmis au candidat.

5
lieux de formation

Juin
2023
début de formation

455
heures de formation

Mai
2024
fin de formation

Durée : 1 an (ou 6 mois mini selon positionnement)



CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre – 155 h
- ✓ Module 2 : Techniques équestres du tourisme équestre – 150 h
- ✓ Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80 h
- ✓ Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70 h



HANDICAP

Contactez le référent Handicap du CFA

formation.ara@cre.ffe.com

06 29 96 06 06

Plus d'informations sur notre site internet

www.centredeformation-creara.com et

www.monparcourshandicap.gouv.fr

APRÈS LA FORMATION

- ✓ Accès à l'emploi d'Animateur soigneur de catégorie 1 et Guide équestre de catégorie 2 dans la convention collective du personnel des centres équestres), à titre permanent, occasionnel ou saisonnier),
- ✓ Poursuite d'études et équivalences : *L'obtention de l'ATE dispense le candidat des tests des exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS activités Équestres , il donne également les UC1 –UC2 – UC3 du BPJEPS AE .*

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

- ✓ Présentations théoriques interactives.
- ✓ Mise en situation pratique, à cheval et autour du cheval.
- ✓ Interventions de professionnels
- ✓ Visites d'entreprises et participation à des évènements professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Durant la formation : évaluations formatives à l'issue des périodes définies dans le livret d'apprentissage,

Certifications finales :

La certification comporte 3 Unités Capitalisables (UC)

UC1 –Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre.

UC2 –Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal.

UC3 –Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être.

L'obtention d'une UC donne lieu à la délivrance par la FFE d'une attestation de réussite. Les UC ainsi délivrées sont acquises définitivement. Les attestations de réussite peuvent être délivrées par voie électronique.

Une attestation de suivi de formation sera délivrée en fin de formation.

1^{ère} promotion en 2022-2023,

Indicateurs à venir (Taux de réussite, Insertion professionnelle, poursuite d'études, satisfaction).

LA REMUNERATION DES APPRENTIS



Rémunération 1 ^{re} année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 27% du SMIC 461,51 €	De 18 ans à 20 ans 43% du SMIC 734,99 €	De 21 ans à 25 ans 53% du SMIC 905,92€	26 ans et plus 100% du SMIC 1709,28 €
Rémunération 2 ^e année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 39% du SMIC 666,62 €	De 18 ans à 20 ans 51% du SMIC 871,73 €	De 21 ans à 25 ans 61% du SMIC 1042,66 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1709,28 €
Rémunération 3 ^e année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 55% du SMIC 940,10 €	De 18 ans à 20 ans 67% du SMIC 1145,22 €	De 21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1333,24 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1709,28 €

SMIC brut au 01/01/2023

1 709,28 € /mois sur 35 heures

Soit 11,27 € / heure

- La majoration vis-à-vis de l'âge intervient le 1^{er} jour du mois suivant le jour où l'apprenti(e) atteint 18, 21 et 26 ans.
- L'apprenti(e) touche soit un pourcentage du SMIC, soit le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

**Succession de contrats chez le même employeur
ou chez un nouvel employeur**

**La rémunération sera...
au moins égale à celle de la dernière année d'exécution du
contrat précédent lorsque le diplôme a été obtenu**



AUTRES AVANTAGES

Frais annexes (sous conditions)

- Hébergement (6 €/nuitée)
- Restauration (3 €/repas)
- Acquisition d'un 1er équipement (jusqu'à 500 €)

Permis de conduire (500 €)

Pour tout(e) apprenti(e)
majeur(e)
inscrit(e) à une auto-école

Une carte d'étudiant des métiers
pour bénéficier de réductions réservées aux
étudiants

Le Pass' Région jusqu'à 25 ans
(validation auprès du CFA)

DROITS ET DEVOIRS DES APPRENTIS

<https://www.centredeformation-creara.com/devenir-apprenti>

TARIFS

Formation financée par l'OPCO de l'employeur, gratuité de la formation pour l'apprenti,

Autres : Formation également éligible au CPF, sous contrat de professionnalisation (voir rubrique Formation Continue)

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- ✓ Être admis aux épreuves du test d'entrée en formation qui est un examen
- ✓ Avoir transmis son dossier de candidature complet.
- ✓ Délais d'accès : signature d'un contrat possible 3 mois avant le début de la formation, ou après selon le diagnostic de positionnement établi..
- ✓ Avoir trouvé un employeur pour signer un contrat d'apprentissage

Encore plus d'aides à découvrir sur

www.1jeune1solution.gouv.fr

LIEUX DE FORMATION

Departement	Unité de Formation par Apprentissage	Adresse	site
01	ESPACE CHEVAL FORMATION	323 St Oyen 01370 Courmangoux	https://espace-cheval.fr/
15	CENTRE EQUESTRE DU PAYS DE MAURS	CALSACY 15600 Maurs la Jolie	https://centre-equestre-maurs.com/
69	LA PONEYTERIE	532 chemin de Combarinel 69390 Millery	https://ecole-equitation-laponeyterie69.ffe.com/
73	C E DES BAUGES	Route de « Chez Lovat » 73340 Lescheraines	https://www.equibauges.com/centre-equestre-infrastructure/
74	ECOLE D'EQUITATION DE PEILLONNEX	134 IMPASSE des Grands Pres 74250 Peillonex	http://equitation-peillonex-hautesavoie.fr/

Lien site FFE <https://metiers.ffe.com/accompagnateur-de-tourisme-equestre-ate/>



CONTACT CFA REGIONAL

CFA Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes

Maison Régionale des Sports

68 avenue Tony Garnier CS 21001

69304 Lyon cedex 07

Tel : **06.29.96.06.06**

formation.ara@cre.ffe.com

Numéro UAI : 0 0114 60 G

Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'Etat.